



TRI de MONTPELLIER



Identifiant du TRI	FRD_TRI_Montpellier-Lunel
Région(s)	Languedoc-Roussillon
Département(s)	34 (30)

Liste des contributions des parties prenantes

Nom structure	Synthèse avis de la structure
Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	La communauté de communes émet un avis favorable sur la SNGRI mais des réserves sur les erreurs ou absence de données sur les cartographies des TRI, sans préciser la nature des erreurs.
Conseil Général 34	<p>La direction de la mer, du littoral et du développement maritime souligne l'apport remarquable des intégrations cartographiques basées sur l'agrégation des données PPRI.</p> <p>Les méthodologies et référentiels développés dans les projets du Conseil Général pourront être utilement valorisés dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du risque aval et littoral.</p> <p>L'évaluation des risques issus de la conjugaison inondations fluviales et marines à l'embouchure des fleuves reste insuffisante sur les différents TRI.</p> <p>Autres remarques portant sur la SLGRI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les liens entre les acteurs de la « mer et du littoral » et ceux de la « terre » doivent être renforcés afin de favoriser les actions transversales. Ainsi les structures de gestion de bassins versants porteuses de démarches de type SAGE ou PAPI parviennent difficilement à étendre leur plan d'actions aux problématiques littorales - La connaissance de l'aléa inondation par submersion marine et des vulnérabilités associées s'est considérablement enrichie ces dernières années dans le cadre de projets locaux mais aussi de programmes européens et pourront être utilement valorisés dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du risque aval et littoral. - Enfin, l'information de la population et la mise en place de PCS (plan communaux de sauvegarde) en matière de risque littoral doivent être généralisées.
Syndicat du bassin du Lez	<p>1-1 : Sur la commune de Montarnaud un tronçon de la Mosson n'a pas été modélisé.</p> <p>1-2 : La tempête de référence de 2003 pour la submersion marine, utilisée pour simuler le scénario d'occurrence 10 ans, donne des résultats sans doute surévalués.</p> <p>1-3 : Quelles sont les modalités utilisées dans les modélisations des cartographies pour réaliser la transparence des ouvrages ?</p> <p>1-4 : La cote de 1,50m du niveau marin ne correspond pas à une occurrence centennale.</p>
Communauté d'agglomération de Montpellier	Le réchauffement climatique est-il pris en compte pour l'aléa « débordement de cours d'eau » ?

Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

La phase de consultation des cartographies des TRI s'est déroulée sur deux mois permettant à toutes les parties prenantes de donner leur avis sur les cartographies consultables sur le site internet Eau France. En outre le travail cartographique a été présenté aux parties prenantes lors de la réunion de la commission géographique inondation organisée le 17 octobre à Montpellier.

Quatre contributions ont été reçues concernant le TRI de Montpellier.

Comme pour les autres TRI, quelques erreurs sont mentionnées, notamment en matière de décompte des enjeux. Les incohérences soulignées dans les contributions feront toutes l'objet de vérifications. Chaque fois que cela sera jugé nécessaire, les cartes seront corrigées dans la version annexée à l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Toutefois la majorité des questions et remarques n'impliquent pas de vérification et ne remettent pas en cause la cartographie. Il s'agit d'observation de nature plus générales. Pour répondre aux questionnements et propositions des différents contributeurs, un FAQ synthétique et didactique sera établi sur les sujets abordés dans la région LR.

Dans ce cadre, il conviendra notamment de rappeler différentes notions relatives à l'objet et à l'utilisation des cartes de TRI.

En particulier, l'objectif de ces cartographies Directive Inondation, qui permet un développement de connaissance visant à appréhender les dommages potentiels et à analyser la vulnérabilité à grande échelle à l'intérieur des TRI dans une perspective de prévention, mérite d'être à nouveau rappelé.